Bulletin officiel
du Centre national du cinéma
et de l'image animée

No.10

lundi 2 avril 2012

Sommaire du *Bulletin officiel* No.10

2 Actes du président du CNC

2.2 Organisation du CNC et délégations de signature

Décision du 14 février 2012 portant délégation de signature *(p. 3)*

2.5 Nomination des membres des commissions consultatives

Décision No.2012/P/01 du 26 janvier 2012 portant nomination au jury du fonds francophone d'aide au développement cinématographique *(p. 4)*

Décision No.2012/P/02 du 17 février 2012 portant nomination à la commission prévue au paragraphe I (3°) de l'article 5 du décret No.95-110 du 2 février 1995 relatif au soutien financier à la production, à la préparation et à la distribution d'œuvres audiovisuelles *(p. 5)*

Décision No.2012/P/04 du 12 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret No.2002-568 du 22 avril 2002 portant définition des établissements de spectacles cinématographiques d'art et d'essai *(p. 7)*

Décision No.2012/P/05 du 28 février 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 54 du décret No.99-130 du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique *(p. 9)*

Décision No.2012/P/06 du 20 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret No.2002-568 du 22 avril 2002 portant définition des établissements de spectacles cinématographiques d'art et d'essai *(p. 10)*

Décision No.2012/P/07 du 20 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret No.2012-54 du 17 janvier 2012 relatif aux aides à la création artistique multimédia et numérique *(p. 11)*

Décision No.2012/P/08 du 20 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 7 du décret No.98-750 du 24 août 1998 relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques *(p. 12)*

Décision No.2012/P/09 du 26 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 88 du décret No.99-130 du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique *(p. 13)*

2.12 Habilitation et commissionnement des agents de contrôle

Décision No.2012/P/03 du 17 février 2012 habilitant un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée conformément aux articles L. 115-16 à L. 115-27 du code du cinéma et de l'image animée *(p. 15)*

3 Mention de publication au *Journal officiel* ou dans d'autres bulletins et recueils officiels *(p. 16)*

Décision du 14 février 2012 portant délégation de signature (NOR : MCCK 1205625S)

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, ensemble les textes pris pour son application ;
Vu le décret No.62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
Vu le décret No.2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;
Vu le décret No.2010-654 du 11 juin 2010 relatif au Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles 6 et 7 ;
Vu le décret du 17 décembre 2010 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée ;
Vu la décision du 1er janvier 2011 portant délégation de signature, modifiée par les décisions des 1er février 2011, 1er mars 2011, 4 avril 2011, 14 septembre 2011, 4 novembre 2011 et 5 janvier 2012,

Décide :

Article 1er
L'article 9 de la décision du 1er janvier 2011 susvisée est abrogé.

Article 2
Après l'article 10 de la même décision, il est inséré un article 10-1 ainsi rédigé :
« Art. 10-1 Délégation est donnée à M. Michel Plazanet, directeur adjoint à la direction des affaires européennes et internationales, à l'effet de signer tous actes et toutes décisions de dépenses entrant dans le cadre de ses attributions, dans les mêmes conditions que le délégataire susmentionné à l'article 10, ainsi que tous actes et toutes décisions relatifs aux recettes. »

Article 3
Le deuxième alinéa de l'article 24 de la même décision est supprimé.

Article 4
L'article 28 de la même décision est abrogé.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 février 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/01 du 26 janvier 2012 portant nomination au jury du fonds francophone d'aide au développement cinématographique

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu la convention générale du 5 octobre 2009 relative au fonds multilatéral d'aide au développement de la coproduction de longs métrages en langue française,

Décide :

Article 1er
Madame Malika Brahmi, est nommée, pour l'année 2012, membre du jury du fonds francophone d'aide au développement cinématographique, en qualité de membre titulaire.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 26 janvier 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/02 du 17 février 2012 portant nomination à la commission prévue au paragraphe I (3º) de l'article 5 du décret No.95-110 du 2 février 1995 relatif au soutien financier à la production, à la préparation et à la distribution d'œuvres audiovisuelles

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment son article L. 111-2 ;
Vu le décret No.98-30 du 14 janvier 1998 modifié relatif au soutien financier de l'industrie audiovisuelle ;
Vu le décret No.95-110 du 2 février 1995 modifié relatif au soutien financier à la production, à la préparation et à la distribution d'œuvres audiovisuelles ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2004 pris pour l'application du paragraphe I de l'article 5 du décret No.95-110 du 2 février 1995 relatif au soutien financier à la production, à la préparation et à la distribution d'œuvres audiovisuelles et concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions spécialisées,

Décide :

Article 1er
Sont nommés, pour une durée de deux ans, membres de la commission prévue au paragraphe I (3º) de l'article 5 du décret du 2 février 1995 susvisé :

Membres titulaires :
Mme Marlène Auroux
M. Jean-Luc Bernard
M. Eric de Bondy
M. Donatien Bozon
M. Olivier Chini
M. Claude Fonfrède
M. Philippe Gautier
Mme Nicole Hanouna
Mme Colette Moughli
M. Alexandre Perrier
M. Thierry Philippon
Mme Leïla Sy

Membres suppléants :
M. Frédéric Alenda
Mme Dominique Becker
Mme Alice Caron
M. Thierry Caron
M. Bertrand Coqueugniot
Mme Vanessa Filho
Mme Valérie Fried
M. Sérigné N'Gaye dit Disiz la Peste
Mme Dominique Pisani
M. Pierre-Olivier Toublanc
M. Karim Touré

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 17 février 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/04 du 12 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret No.2002-568 du 22 avril 2002 portant définition des établissements de spectacles cinématographiques d'art et d'essai

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu le décret No.2002-568 du 22 avril 2002 portant définition des établissements de spectacles cinématographiques d'art et d'essai, notamment son article 5 ;

Décide :

Article 1er
M. Bertrand Eveno est nommé président de la commission prévue à l'article 5 du décret du 22 avril 2002 susvisé.

Article 2
Sont nommés membres de la commission précitée :

En qualité de représentant des exploitants de salles de spectacles cinématographiques :
M. Jean Haffner
M. Michel Humbert
M. Richard Patry
M. Thierry Tabaraud

En qualité de représentant des producteurs d'œuvres cinématographiques :
M. Richard Magnien

En qualité de représentant des distributeurs d'œuvres cinématographiques :
M. Marc-Antoine Pineau
M. Franck Salaün

En qualité de représentant des réalisateurs d'œuvres cinématographiques :
M. Michel Ferry

En qualité de représentant de la critique :
M. Jean Rabinovici

En qualité de personnalités qualifiées :
Mme Malika Aït Gherbi
M. Martin Bidou
M. Jérôme Brodier
M. Patrick Brouiller
Mme Sophie Clément
M. Jean-Michel Gevaudan
M. Alain Nouaille

En qualité de membres de droit représentant l'Etat :
Mme Fabienne Bernard
Mme Marie-Françoise Rivet
Mme Elodie Sans-Chagrin

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 12 mars 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/05 du 28 février 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 54 du décret No.99-130 du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu le décret No.99-130 du 24 février 1999 modifié relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique ;
Vu l'arrêté du 22 mars 1999 modifié pris pour l'application des dispositions du chapitre III du titre III du décret No.99-130 du 24 février 1999 modifié relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique et concernant le soutien financier sélectif à la production et à la préparation des œuvres cinématographiques de longue durée,

Décide :

Article 1er
Monsieur Nicolas Altmayer et Monsieur Xabi Molia sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir, membres titulaires de la commission prévue à l'article 54 du décret du 24 février 1999 susvisé, en remplacement de Madame Mona Achache et de Monsieur Manuel Munz, démissionnaires.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 28 février 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/06 du 20 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret No.2002-568 du 22 avril 2002 portant définition des établissements de spectacles cinématographiques d'art et d'essai

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu le décret No.2002-568 du 22 avril 2002 portant définition des établissements de spectacles cinématographiques d'art et d'essai, notamment son article 5,

Décide :

Article 1er
Sont nommés membres de la commission prévue à l'article 5 du décret du 22 avril 2002 susvisé, en qualité d'experts régionaux :
Mme Catherine BAILHACHE, pour les régions Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie et Haute-Normandie ;
M. Xavier BLOM, pour les régions Ile-de-France et Centre ;
M. Antoine COMPAGNONE, pour les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne ;
Mme Maïthé VIALLE, pour les régions Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes ;
M. Jacques DAUMAS, pour les régions Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes ;
Mme Martine DAVION, pour les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais ;
Mme Régine JUIN, pour les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 20 mars 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/07 du 20 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret No.2012-54 du 17 janvier 2012 relatif aux aides à la création artistique multimédia et numérique

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu le décret No.2012-54 du 17 janvier 2012 relatif aux aides à la création artistique multimédia et numérique, notamment son article 85,

Décide :

Article 1er
Sont nommés, en tant que personnalités qualifiées, pour une durée de deux ans, membres de la commission prévue à l'article 5 du décret du 17 janvier 2012 susvisé :
Mme Valérie Mréjen, Présidente
Mme Véronique Caye
M. Thierry Fournier
M. Bastien Gallet
Mme Catherine Rossi-Batôt
M. Emmanuel Vergès

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 20 mars 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/08 du 20 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 7 du décret No.98-750 du 24 août 1998 relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu le décret No.98-750 du 24 août 1998 relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques ;
Vu l'arrêté du 22 juin 1998 portant application de l'article 11 du décret No.67-356 du 21 avril 1967 relatif au soutien financier de l'Etat à la création et à la modernisation des théâtres cinématographiques,

Décide :

Article 1er
Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission prévue à l'article 7 du décret du 24 août 1998 susvisé :
Monsieur Jean-Michel GEVAUDAN, en qualité de représentant de l'Agence pour le développement régional du cinéma,
Monsieur Olivier WOTLING, en qualité de représentant du Centre national du cinéma et de l'image animée,
Madame Christine COSTARD, en qualité d'expert financier,
Monsieur Alain AUCLAIRE, en qualité d'expert en matière de concurrence et de diffusion cinématographique.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 20 mars 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/09 du 26 mars 2012 portant nomination à la commission prévue à l'article 88 du décret No.99-130 du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique

Le président du Centre national du cinéma et l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;
Vu le décret No.99-130 du 24 février 1999 modifié relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique, notamment son article 88 ;
Vu l'arrêté du 22 mars 1999 modifié pris pour l'application des dispositions du chapitre III du titre IV du décret No.99-130 du 24 février 1999 modifié relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique et concernant le soutien financier sélectif à la production et à la préparation des œuvres cinématographiques de courte durée,

Décide :

Article 1er
Sont nommés membres de la commission prévue à l'article 88 du décret du 24 février 1999 susvisé :
Président : M. Jérôme Dopffer
Vice-président : M. Faouzi Bensaïdi

Membres titulaires :
M. Jean-Michel Bernard
M. Mathieu Bompoint
Mme Aurélie Chesné
M. Ron Dyens
Mme Maylis de Kérangal
Mme Blandine Lenoir
Mme Johanna Vaude

Membres suppléants :
Mme Florence Auffret
M. Guillaume Brac
M. Marc-Benoît Créancier
Mme Farida Fdani
Mme Laetitia Fèvre
M. Jean-Baptiste Huber
Mme Valérie Massadian
Mme Brigitte Pardo
M. Stéphane Piéra
M. Daniel Sauvage
Mme Marie-Jeanne Serero
M. Christophe Taudière
Mme Hélène Vayssières

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 26 mars 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Décision No.2012/P/03 du 17 février 2012 habilitant un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée conformément aux articles L. 115-16 à L. 115-27 du code du cinéma et de l'image animée

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment les articles L. 115-16 à L. 115-27,

Décide :

Article 1er
Est habilité, conformément aux articles L. 115-16 à L. 115-27 du code du cinéma et de l'image animée, l'agent du Centre national du cinéma et de l'image animée ci-après désigné :
Monsieur Thomas Reiter

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le 17 février 2012

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée
Eric Garandeau

Journal Officiel de la République française

3.1 Décret No.2012-54 du 17 janvier 2012 relatif aux aides à la création artistique multimédia et numérique, *JORF* No. 16 du 19 janvier 2012, texte No. 34 (NOR : MCCK1120123D)

3.2 Décision du 14 février 2012 portant délégation de signature, *JORF* No. 47 du 24 février 2012, texte No. 28 (NOR : MCCK 1205625S)

3.3 Décret No. 2012-269 du 24 février 2012 relatif aux aides en faveur de la création pour les nouveaux médias, *JORF* No. 49 du 24 février 2012, texte No. 23 (NOR : MCCK 1134214D)

3.4 Arrêté du 27 février 2012 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2003 fixant la composition de la commission prévue à l'article 11 du décret No. 2003-1018 du 24 octobre 2003 relatif au soutien financier de l'industrie vidéographique, *JORF* No. 56 du 6 mars 2012, texte No. 31 (NOR : MCCK 1204003A)

3.5 Décret No. 2012-369 du 15 mars 2012 relatif à la composition du conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée, *JORF* No. 66 du 17 mars 2012, texte No.17 (NOR : MCCK 1131496D)

3.6 Arrêté du 19 mars 2012 pris en application de l'article L. 212-8 du code de la propriété intellectuelle, *JORF* No. 74 du 27 mars 2012, texte No. 32 (NOR : MCCK 1202241A)

Bulletin Officiel du ministère de la Culture et de la Communication

3.7 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Albertella) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 70)

3.8 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Yves Billot) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 72)

3.9 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Richard Bitsch) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 73)

3.10 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Burnier) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 74)

3.11 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Stanimir Dobrev) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 75)

3.12 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Gautier) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 75)

3.13 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Hébert) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 77)

3.14 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Fabienne Honnoré) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 77)

3.15 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Joëlle Lucas) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 78)

3.16 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thomas Reiter) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 81)

3.17 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Dominique Renaud) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 81)

3.18 Arrêté du 27 octobre 2011 portant agrément d'un agent du Centre national du cinéma et de l'image animée, en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Louis Tremblay) (*Bulletin officiel* No.204 de novembre 2011, p. 83)

3.19 Arrêté du 19 décembre 2011 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques (*Bulletin officiel* No.205 de décembre 2011, p. 34)

3.20 Arrêté du 20 décembre 2011 portant nomination à la Commission nationale d'aménagement commercial (*Bulletin officiel* No.205 de décembre 2011, p. 35)